

LA ZONE...

Après laZUP, la ZIP et la ZAP... voici la ZEP à l'ordre du jour: la zone d'éducation prioritaire. La formule est née au sein fécond de la C.F.D.T. au cours d'une campagne dont elle fut le thème l'année scolaire dernière. Le gouvernement socialo-communo-C.F.D.Tiste se devait d'apporter une existence légale à la ZEP par la circulaire ministérielle du 28.12.81.

Au terme du texte officiel cette innovation aurait pour but la lutte contre les inégalités devant l'école et plus généralement contre les inégalités sociales, objectif dont la générosité n'a d'égale que l'ambition.

Il va de soi que cette action éducative s'exercera dans les zones où se cantonnent les catégories les plus défavorisées, c'est-à-dire qu'elle est destinée aux petits zonards de la ZUP qui sont les enfants des travailleurs. A cet égard 1.700 postes ont été inscrits au budget de 1982 sous la rubrique des ZEP.

On ne saurait que s'en réjouir s'il s'agissait de créer des classes dans les banlieues ou d'éviter des suppressions afin de diminuer les effectifs par classe. Mais il apparaît que la création de ZEP comporte d'autres implications.

L'institution d'une ZEP sera conditionnée par la définition préalable d'un «*projet éducatif propre*» à la zone. La préparation de ces projets fera l'objet «*d'une étroite collaboration entre les équipes éducatives des différents établissements intéressés, les usagers, les élus locaux directement concernés et d'autres partenaires du système éducatif, afin que soit effectué le choix des différentes interventions spécifiquement adaptées aux publics concernés. Il est en effet particulièrement important que non seulement les enseignants mais l'ensemble des acteurs du système éducatif se saisissent eux-mêmes des solutions à apporter aux difficultés qu'ils constatent. Dans cet esprit, il est également indispensable que les différents conseils d'établissement intéressés se prononcent sur ces projets... Aussi, une importance particulière doit-elle être donnée à l'organisation d'une large concertation, à l'institution d'une coopération réelle avec les responsables régionaux et locaux concourant aux mêmes objectifs, et à la participation active de tous les membres de la communauté éducative*».

La réalisation du projet sera confiée à des équipes d'animation qui devront: «*à partir des personnels en place, rassembler des hommes et des femmes intéressés par cette activité, animés d'un souci de dialogue et disposant déjà d'une certaine expérience dans le domaine socio-éducatif... Le rôle de ces équipes, auxquelles pourraient s'adjoindre certains partenaires du système éducatif (parents d'élèves, élus...), sera tout aussi déterminant tant dans la phase d'élaboration du projet, au cours de laquelle elles faciliteront les contacts indispensables entre les conseils d'établissement, les équipes éducatives et les partenaires intéressés, qu'à l'occasion de sa mise en œuvre où elles joueront un rôle d'animation, de coordination, de suivi et d'évaluation des actions*».

Heureux enseignants dont le travail sera désormais évalué par des hommes et des femmes intéressés, disposant d'une certaine expérience dans le domaine socio-éducatif!

Pour éclairer encore sur l'esprit du législateur il n'est pas inutile de se reporter aux sources, en l'occurrence la voix de Patrice Béghin, secrétaire général du SGEN-CFDT. Transportons-nous donc au dîner-débat organisé par la revue *Education* sur le thème «*Une éducation décentralisée*». Dans le compte-rendu publié par ladite revue (n° 476 du 7/1/82) on peut lire: «*C'est alors que sont survenues quelques interventions positives, parmi lesquelles celle de Patrice Béghin, secrétaire général du SGEN-CFDT. A son avis, il faut considérer la décentralisation comme «une chance à saisir et non une fatalité», car elle peut être à la fois un outil de lutte contre l'échec scolaire (création des ZEP) et un ciment de la solidarité régionale en associant les usagers à la gestion*».

Ainsi les ZEP, outre leur image philanthropique, s'inscrivent dans le cadre de cette «*éducation décentralisée*»

dont les vertus furent exaltées à ce dîner-débat en présence de Savy représentant du ministre et de Eck, chef adjoint du cabinet, par le professeur A. Prost, expert de la C.F.D.T. au VIIème plan. Selon le compte-rendu, A. Prost expose sans fard les tares héritées du passé en matière d'éducation:

«Cette centralisation s'est opérée pour deux raisons:

- l'impossibilité d'organiser des carrières dans un système décentralisé;*
- la volonté de soustraire l'instituteur (employé municipal) à la tutelle du maire et du curé. C'est la centralisation qui a permis d'imposer la laïcité».*

Farouche partisan de la décentralisation, il commente: *«Une décentralisation régionale des programmes ne servirait à rien si les professeurs n'ont pas reconquis une autonomie de tâches. Celle-ci ne se confond pas avec une liberté individualiste: elle se conçoit au contraire par rapport à la notion d'équipe pédagogique et à celle de projet pédagogique, dont l'organe logique est le conseil d'établissement qui doit pouvoir élire le directeur (sinon il restera un conseil croupion)».*

Et le rapporteur poursuit: *«parce qu'il n'y a pas de démocratisation sans équipe pédagogique sans un minimum de cooptation (facteur de souplesse), il faut qu'une cooptation fonctionnelle soit possible pour que les enseignants soient en mesure de créer leurs équipes (cooptation, ici, n'a évidemment rien à voir avec le recrutement: Prost ne dit pas, comme quelques-uns ont feint de comprendre, que les enseignants doivent se recruter par cooptation, mais que c'est à eux, une fois recrutés, de se constituer en équipes de travail cooptées)».*

Autrement dit, les enseignants ne seront pas recrutés par cooptation... à condition qu'une fois nommés dans l'établissement ils soient obligatoirement volontaires pour se constituer en équipe cooptée. On ne peut concevoir logique plus catholique.

Les Inspecteurs d'Académie eux-mêmes, générateurs de centralisation comme chacun sait, n'auront qu'à bien se tenir, avertis par Noël Josèphe, député-maire socialiste président du Conseil régional Nord-Pas de Calais, qui voit dans la décentralisation une possibilité enfin d'accorder: *«aux parents d'élèves la place qui leur revient dans une gestion tripartite du service public. La décentralisation ne sera pas seulement le transfert des pouvoirs, mais leur répartition nouvelle: «Les Inspecteurs d'académie ne deviennent pas des sous-ministres dans leur département. Il va falloir qu'ils sachent qu'il existe un pouvoir politique, celui du suffrage universel, qui travaillera avec eux et qui aura son mot à dire dans les affaires scolaires».*

A ce dîner-débat participait également Louis Astre, personnalité de la F.E.N., homme de compromis jusqu'à la compromission, qui propose une direction bicéphale pour les établissements scolaires: *«Il serait peut-être judicieux de séparer les deux fonctions et de faire coexister «un administrateur à compétence limitée pour les tâches de gestion et à côté, quelqu'un élu par ses pairs pour assurer la coordination pédagogique».*

Il est vrai que L. Astre pose en préalable à la décentralisation l'unification des écoles publiques et privées dans un grand service public.

Qu'importe, estiment les commentateurs de l'Education, l'essentiel est que *«personne n'ait rejeté l'idée même de décentralisation».* C'est vrai: le rapporteur de la question laïque au congrès de la F.E.N., Louis Astre lui-même, n'a-t-il pas fait adopter la revendication *«d'un grand service renouvelé, ouvert et décentralisé»?*

Reste à savoir les bénéfices qu'en tireront les petits zonards des Z.E.P., voués au projet éducatif propre à leur quartier, établi par les braves gens des A.S.F. et de la F.C.P.E., l'élu communiste autogestionnaire et l'aumônier cégétiste de la ZUP.

Décidément, E. Faure inventait la participation, Guermeur le caractère propre, Giscard-Haby les conseils d'école; avec les ZEP Mitterrand-Savary inaugurent le projet éducatif propre, en attendant de mettre en place un grand service public ouvert et décentralisé: c'est le changement accéléré dans la continuité.

Serge MAHÉ.
